

La filière VITICOLE en Ardèche

En 2004, la viticulture a produit 671 000 hl (3 790 déclarations de récolte) sur les 12 305 ha de vignes en production, dont :

- 3 015 ha de vignes AOC
- 7 850 ha de vignes pour vins de pays
- 1 400 ha pour les autres vins
- 40 ha de vignes pour raisins de table.

Les AOC représentent 20% de la production ardéchoise (126 000 hl) avec 2 principales zones d'appellation (carte 1) :

- les côtes du Rhône avec des appellations renommées (Saint Joseph, Cornas et Saint Péray : 26 communes) et des appellations régionale et villages (6 communes)
- les côtes du Vivarais (AOC depuis 1999) : 9 communes concernées en Ardèche.

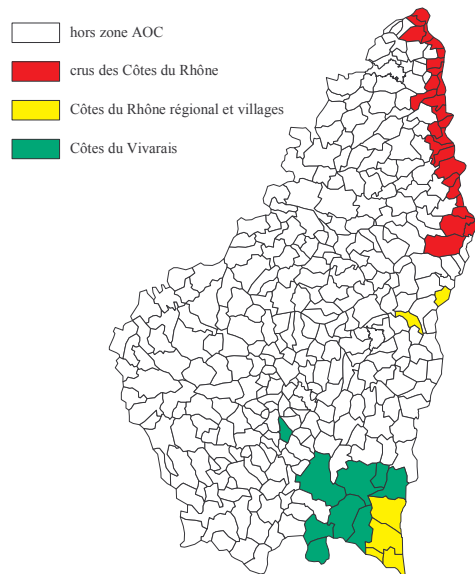
Le reste de la production est dispersé sur 100 communes (de plus de 5 ha de vignes) mais principalement concentré dans le Sud Ardèche, zone de production de vins de pays et de vins de cépages (carte 2).

Avec une valeur évaluée à plus de 50 M€ par an, la viticulture représente la deuxième production agricole du département (derrière l'élevage : 80 M€, subventions comprises, et devant l'arboriculture fruitière : près de 40 M€).

Depuis plus de 20 ans, les viticulteurs ont réalisés de gros efforts pour rénover le vignoble, moderniser les outils de production, améliorer la notoriété des vins du sud Ardèche et réorganiser le marché, grâce à la création de l'union des caves coopératives d'Ardèche (UVICA) qui regroupe 29 caves coopératives et vinifie près de 80% de la production du département. Ils ont parallèlement développé une réelle politique de qualité et orienté la production vers des vins de pays Coteaux de l'Ardèche (souvent en identifiant même des vins de cépages : viognier, merlot, ...) pour représenter actuellement un des tous premiers opérateurs de vins de pays primeur français.

Aujourd'hui, la filière est confrontée à la crise viticole avec la chute des cours et la mévente des vins (même si les vins de pays semblent un peu mieux tirer leur épingle du jeu que les côtes du Rhône), crise qui affecte aussi les pépiniéristes viticoles. L'ambiance est particulièrement morose dans la filière actuellement, les viticulteurs étant inquiets pour la vente de leurs prochaines récoltes.

Carte 1 : Zones viticoles AOC d'Ardèche



Carte 2 : Part des vignes dans la SAU communale

